



Envoyé en préfecture le 17/10/2023
Reçu en préfecture le 17/10/2023
Publié le
ID : 056-215601626-20231010-DB20231007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 10 octobre 2023

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS - EMPRUNT 2023 – CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Pascaline ALNO, Georges CORNEC à Claude ORVOINE, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES à Christian LAURENT.

Secrétaire de séance : Cédric ORVOËN.

Présents : 29
Pouvoirs : 04
Absent : 00

n°07

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS - EMPRUNT 2023 – CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Considérant le programme de travaux liés à la transition énergétique figurant au BP 2023 pour un montant de 601 900 €, un emprunt de 300 950 € a été contracté auprès du Crédit Agricole du Morbihan.

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 300 950 € (50 % maximum des travaux éligibles)
- Amortissement : constant
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3,75 %
- Base de calcul : 30/360 j
- Frais : 300 € TTC
- Echéances trimestrielles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 7 juin 2023 relatif à l'engagement auprès du Crédit Agricole du Morbihan ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 28 septembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu :

- PREND acte de cette information

